



DECISION N° 2022 **00338** CEM-GA/S/CEM-ADM DU **06 MAI 2022**
PORTANT ADDITIF AU RESULTAT DEFINITIF DU RECRUTEMENT
2021/VAGUE-1 DES FORCES ARMEES.

LE CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES,

- Vu la Constitution ;
- Vu La Charte de la Transition ;
- Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut Général des Militaires ;
- Vu la Loi n° 04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major Général des Armées ;
- Vu le Décret n° 2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major Général des Armées ;
- Vu le Décret n° 2020-0016/P-CNSP du 01 septembre 2020 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées ;
- Vu la Lettre n°00145/DCSSA/SD-ST/DTFR du 04 mars 2022,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Sept cent quatre-vingt-quatorze (794) candidats aux recrutements de l'Armée de Terre, de la Gendarmerie Nationale, de la Direction du Génie Militaire, de la Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées, de la Direction Centrale des Services de Santé des Armées, de la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées et de la Direction du Sport Militaire dont les noms suivent en annexe, sont déclarés admissibles au recrutement du Contingent 2021 Vague 1.

Article 2 : Les candidats pourront être définitivement admis à l'issue des visites d'arrivée dans les Centres de Formation Commune de Base.

Article 3 : Le regroupement des candidats pour l'acheminement dans les différents centres de formation, fera l'objet d'un communiqué ultérieur.

Article 4 : Les Chefs d'Etat-major de l'Armée de Terre, de la Garde Nationale du Mali et les Directeurs de la Gendarmerie Nationale, du Génie militaire, de la Transmission et des télécommunications des Armées, Central des Services de Santé des Armées, du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées et du Sport Militaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ampliations :

MDAC.....CR
IGAS.....01
Ts S/CEM/EMGA/C/CAB...06
Arch-Chrono.....02

Le Chef d'Etat-major Général des Armées

Général de Division Oumar DIARRA
Officier de l'Ordre National



DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES

N°	ARME	LOCALITE	N° DOSSIER	REFERENCE NINA	PRENOMS	NOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	SEXE	PRENOMS DU PÈRE	NOM DE LA MERE	PRENOMS DE LA MERE	OBS
1	DCSSA	KATI	N°048	10309109016124Y	Rhissa	Amasbagor	06/09/2003	BAMAKO	M	Amasbagor	Fatoumata	AGUISSA	APTE
2	DCSSA	KATI	N°120	120204301001188T	Oumar	KEITA	06/03/2002	KOULIKORO	M	Adama	Raky	KONE	APTE
3	DCSSA	KATI	N°210	19809103020147N	Drissa	KONATE	16/06/1998	BAMAKO	M	Nouhoum	Fatoumata	NIARE	APTE
4	DCSSA	KATI	N°429	10104601006035B	Boubacar	FASKOYE	13/08/2001	SAN	M	Amadou	Kadia	BOUARE	APTE
5	DCSSA	KATI	N°430	10108361243452X	Koleba	NIARE	24/11/2001	Kati	M	Alou	Tenin	COULIBALY	APTE
6	DCSSA	KATI	N°437	19078391	Moussa	SAMAKE	17/04/1997	KATI	M	Seman	Bintou	TRAORE	APTE

